

BRASILLANT (bra-zi-llan, 11 mil.) part. prés. du v. *Brasiller* : On prépare généralement les bifecks en les **BRASILLANT** légèrement.

BRASILLANT, ANTE adj. (bra-zi-llan, ante, 11 mil. — rad. *brasilier*). Mar. Qui brailille, qui scintille, qui a un éclat phosphorescent : *Souvent, durant la nuit, la mer devenait BRASILLANTE, comme disent les marins; sur toute sa surface la vague roulait en jetant des éclats phosphorescents.* (X. Saintine.)

BRASILLÉ, ÉE (bra-zi-llé, 11 mil.) part. pass. du v. *Brasiller* : Des tranches de pain **BRASILLÉES**.

BRASILLEMENT s. m. (bra-zi-llé-man, 11 mil. — rad. *brasilier*). Mar. Scintillement des eaux de la mer. Se dit particulièrement de leur éclat phosphorescent pendant la nuit : *Les levers du soleil éblouissaient le pauvre sapajou; le BRASILLEMENT de la mer l'épouvantait.* (X. Saintine.)

BRASILLER v. a. ou tr. (bra-zi-llé, 11 mil. — rad. *brasil*). Faire griller rapidement sur la braise : *BRASILLER des tranches de bœuf.*

— v. n. ou intr. Mar. Scintiller, en parlant de la mer, par la réflexion de la lumière d'un astre ou par un phénomène particulier de phosphorescence : *La mer BRASILLÉ beaucoup le long des flancs d'un vaisseau qui voguait à pleines voiles.*

— Se dit également des étincelles phosphorescentes qui brillent la nuit à la surface des vagues quand elles se brisent l'une contre l'autre.

BRASILLET s. m. (bra-zi-llé, 11 mil. — rad. *brasilier*). Sorte de réjouissance publique dans laquelle on fait cuire des châtaignes dans de grands feux allumés au milieu des champs : *Le jour de la Toussaint, dans les pays de châtaigniers du département de la Vienne, on se rassemble dans les champs ou dans les bois, on allume de grands feux, et on y fait cuire des châtaignes. Cela s'appelle faire le BRASILLET.* (Abt. Hugo.)

BRASK (Jean), célèbre évêque suédois, né en 1464, mort en 1539. Après un séjour de sept ans à Rome, il fut nommé chanoine, puis évêque de Linköping, et, à cette dernière occasion, paya une indemnité en argent à un certain cardinal Jacques ou Jacob, déjà promu par le pape au même siège, pour qu'il renonçât à ses droits. Possesseur de biens immenses, il les employa à des œuvres utiles et durables; sa voix était écoutée dans les conseils du gouvernement, auquel il inspira de grandes et patriotiques entreprises. Il aimait le faste et tenait une cour égale à celle d'un souverain. Comme évêque catholique, il veilla avec un soin jaloux au maintien des droits et des privilèges de l'Eglise, et fut un des plus zélés adversaires de la réforme. Toutefois, préoccupé outre mesure de sa conservation personnelle, il ne déploya pas toujours dans ses actes publics le courage et l'énergie que l'on devait attendre d'un aussi puissant prélat. Il était habile à trouver des compromis qui le mettaient à l'abri du danger, sans avoir rien à sacrifier ostensiblement de ses principes ni de ses devoirs. C'est ainsi qu'appelé à signer la sentence rendue par les états (1517) contre l'archevêque d'Upsal Gustave Txlil, il s'était abstenu d'accuser et n'avait pas osé défendre, glissant furtivement sous son cachet un petit billet avec ces mots : « Je n'ai signé cela que contraint et forcé. » Cette précaution sauva sa tête lors des sanglantes représailles que Christian II exerça contre les ennemis de l'archevêque. Plus tard, dans la guerre libératrice entreprise par Gustave Wassa, il resta neutre, et, malgré son opposition déclarée à la réforme, malgré ses plaintes au pape et à Gustave à ce sujet, malgré ce mot fameux qu'il prononça en voyant la première Bible traduite en suédois : « Mieux aurait valu pour Paul d'être brûlé que d'être connu de tout le monde, » lorsque la diète se réunissait à Westeros (1527), pour délibérer sur la question religieuse, au lieu de lire solennellement la protestation qu'il avait rédigée en faveur du catholicisme, il la cacha sous une pierre de l'église, où elle ne fut trouvée que quinze ans après. Cependant, malgré toutes ces mesures de prudence, Brask n'en fut pas moins obligé de renoncer peu à peu à ses grands biens. Enfin, convaincu que la cause de Rome était à jamais perdue en Suède, il gagna, sous prétexte d'une excursion à l'île de Gottland, le port de Dantzig, lit de là un voyage en Italie, et revint ensuite mourir en Pologne, dans le monastère de Landa, à l'âge de soixante-quinze ans.

BRAS-NU (bra-nu). Fam. Homme du peuple : *Peut-être aussi n'était-il pas fâché de se montrer avec des BRAS-NU des glorieuses journées.* (G. Sand.)

BRASPARTS, bourg et comm. de France (Finistère), cant. de Pleyben, arrond. et à 216 kilom. N.-E. de Châteaulin; pop. aggl. 516 hab. — pop. tot. 2,917 hab. Minoterie; élevage de chevaux et de chapons.

BRASQUAGE s. m. (bra-ska-je — rad. *brasquer*). Techn. Action de brasquer : *Le BRASQUAGE des creusets.*

BRASQUE s. f. (bra-ske — rad. *braser*). Techn. Pâte composée de charbon en poudre et d'eau ou bien de charbon et d'argile humide, dont on garnit l'intérieur des creusets dans lesquels on veut réduire les minerais

oxydés ou les oxydes. Enduit que l'on applique sur la coupelle employée pour le traitement du plomb argentifère. Revêtement en matériaux réfractaires, dont on garnit l'intérieur des fourneaux qui servent au traitement des métaux, principalement à celui du fer dans l'affinage de la fonte.

BRASQUÉ, ÉE (bra-ské) part. pass. du v. *Brasquer*. Enduit de brasque : *On donne le nom de creuset BRASQUÉ à un creuset rempli de charbon en poudre...* (L. Figuier.) *Le corindon blanc se prépare très-facilement, et en très-beaux cristaux, en introduisant dans un creuset plein de charbon, ou creuset BRASQUÉ, du fluorure d'aluminium.* (L. Figuier.)

BRASQUER v. a. ou tr. (bra-ské — rad. *brasque*). Métall. Enduire de brasque : *BRASQUER un creuset.*

BRASSAC, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. E. de Castres, sur l'Agout; pop. aggl. 1,239 hab. — pop. tot. 2,016 hab. Marbre gris, marbre noir, granit à grenat et à tourmaline rose; carrières d'ardoises; filatures de laine, fabriques de molletons; teintureries. Autre bourg de France (Puy-de-Dôme), sur la rive gauche de l'Allier, qui y devient navigable, arrond. et à 17 kilom. S.-E. d'Issouire; 1,826 hab. Bassin houiller très-important; usine d'arsenic.

BRASSAC (Jean GAILLARD DE BÉARN, comte DE), diplomate français, né dans la Saintonge en 1579, mort à Paris en 1645. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il devint lieutenant du roi à Saint-Jean-d'Angély. Il avait été élevé dans la religion protestante, mais il abjura d'après les conseils du père Joseph, qui devint dès lors son protecteur, et il fut nommé ambassadeur à Rome. Quelque temps après, il devint gouverneur de Nancy et de la Lorraine. Chargé de garder à vue le cardinal François de Lorraine et sa cousine Claude, dont Richelieu voulait faire annuler le mariage, il les laissa s'échapper; les *Mémoires de Beauvau* donnent de piquants détails sur cette évasion.

BRASSAC (le chevalier DE), maréchal de camp et compositeur de musique du XVIII^e siècle. On lui doit la musique de *l'Empire de l'amour*, paroles de Moncrif (1733); de *Léandre et Héro*, paroles de Lefranc de Pompignan (1750), et de l'acte de *Linus*.

BRASSADE s. f. (bra-sa-de). Pêch. Filet dont les mailles ont plusieurs pouces d'ouverture, et dont on fait la manche du bouliver.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires du thon.

BRASSADELLE s. f. (bra-sa-dè-le). Art milit. Embouchoir d'un fusil de munition.

BRASSAGE s. m. (bra-sa-je — rad. *brasser*). Techn. Action de brasser, de remuer, d'agiter des matières pour en opérer le mélange : *Sans nous, le blé ne se changerait pas en farine, ni la farine en pain par le BRASSAGE et la cuisson.* (Leroux.) Il se dit particulièrement de l'opération par laquelle on agite le malt dans l'eau, pour fabriquer de la bière. Travail des ouvriers qui brassent ou remuent les métaux dans les ateliers de monnaies.

— Anc. cout. Somme que prenait autrefois le maître des monnaies, sur chaque marc d'or, d'argent ou de billon ouvré en espèces, pour les frais de fabrication et les déchets.

— Mar. Endroit d'un étai, des haubans ou galhaubans où porte une vergue brassée, au plus près. Action de brasser les vergues.

— Encycl. *Le brassage, brazagium* dans les vieux titres, était le droit octroyé par le souverain aux maîtres des monnaies de prélever sur chaque marc d'or, d'argent et de billon en œuvre, une certaine somme pour couvrir les frais de fabrication. Sur cette somme, le maître de chaque monnaie retenait environ la moitié pour le déchet de la fonte, le charbon et autres frais ordinaires; l'autre moitié était distribuée aux officiers des monnaies et aux ouvriers qui avaient aidé et contribué à la fabrication des espèces. Ce droit n'a commencé à se payer en France que sous les rois de la troisième race; la monnaie se fabriquait auparavant aux dépens du public, au moyen d'une taille très-légère, ce qui permettait de donner aux espèces fabriquées une valeur nominale égale à leur valeur intrinsèque. Ce droit a subi de nombreuses variations : en 1676, il était de 3 livres par marc d'or (environ 250 grammes), et de 18 sols par marc d'argent. Par la déclaration du 28 mai de la même année, Louis XIV supprima le droit de *brassage*, supporta à sa charge les frais de la fabrication des monnaies, afin d'augmenter leur valeur du montant de ce droit, qui fut rétabli par édit du mois de décembre 1689. Il a été reconnu que l'abandon du droit de *brassage* et du droit de *seigneurage*, dont il sera parlé en son lieu, donnait naissance, en augmentant la valeur des espèces, à de graves inconvénients : les espèces d'or et d'argent fabriquées sous ce régime étaient exportées hors du royaume; les orfèvres, joailliers et autres ouvriers en or et en argent se servaient de ces espèces pour les fondre, lorsqu'ils n'y trouvaient plus de perte, etc.

Le *brassage* a disparu en même temps que l'affermage des monnaies; la fabrication des espèces a lieu aujourd'hui à l'entreprise, et l'arrêté du 10 prairial an XI a déclaré que, « les sommes qui seront allouées au directeur pour la fabrication lui tiendront lieu de traitement, de tous frais de bureau quelconques, ainsi que de ceux de fonte, fabrication, déchets et tous autres. » Les droits de fabrication alloués aux directeurs ont varié depuis cette époque jusqu'à présent, suivant que les perfectionnements apportés dans les engins et moyens de fabrication industrielle ont simplifié le travail et diminué la main-d'œuvre. Ces droits sont aujourd'hui de 6 fr. 70 par kilogramme d'or à 900 millièmes, et de 1 fr. 50 par kilogramme d'argent au même titre. Comme l'Etat ne prélève aucun droit sur la fabrication des monnaies, celles-ci ne supportent d'autre perte que l'équivalent des droits de fabrication. Ainsi, 1 kilogramme d'or monnayé, soit 3,100 fr., vaut intrinsèquement 3,100 fr. moins 6 fr. 70, ou 3,093 fr. 30; de même, 1 kilogramme d'argent monnayé, soit 200 fr. à une valeur réelle de 200 fr. moins 1 fr. 50, 198 fr. 50. Ces droits, perçus par le directeur, sont supportés par les porteurs de matières, auxquels ils sont retenus au moment du versement au bureau du change, au moyen d'une combinaison du tarif officiel.

BRASSAILLER v. n. ou intr. (bra-sa-llé, 11 mil. — fréquent. de *brasser*). En Vendée, Retourner en tout sens : *On BRASSAILLE les terres à la pelle, après les avoir labourées.*

BRASSAL s. m. (bra-sal). Anc. forme du mot *BRASSARD*.

BRASSARD s. m. (bra-sar — rad. *bras*). Art milit. Pièce de l'ancienne armure qui couvrait le bras : *Il était ses BRASSARDS avant que d'aller à la charge.* (D'Aubigné.)

La lance au poing, portant brassard et gantelet, Ferme sur l'étrier et le fer en arrêt...

DELILLE.

Chacune des deux parties cylindriques en métal, dont l'une couvrait le bras et l'autre l'avant-bras : *BRASSARD d'avant-bras, d'arrière-bras.* Le *BRASSARD d'avant-bras*, et quelquefois les deux *BRASSARDS* étaient souvent formés de lames mobiles à recouvrement. L'usage des *BRASSARDS* était connu des anciens Perses. (Bachelet.)

— *Brassard d'archer*. Sorte de brassard en bois qui garantissait l'avant-bras des archers.

— Par ext. Tout ornement ou signe de reconnaissance porté au bras : *Le BRASSARD blanc, frangé d'or, d'un garçon qui va faire sa première communion. Les commissaires préposés au bon ordre du bal portaient un BRASSARD bleu au bras gauche.*

— Jeux. Instrument de bois, sorte de manchon dont l'extérieur est couvert d'aspérités taillées comme les facettes en pointes d'un diamant, dans lequel le joueur de ballon enfonce son bras jusqu'au coude, et qu'il tient en saisissant une forte cheville qui en traverse obliquement l'intérieur. Il garniture de cuir dont on se couvre le bras pour jouer au ballon.

— Techn. Manchon en vieux feutre dont l'ouvrier verrier se couvre le bras pour le garantir de l'action du feu.

— Encycl. C'est à Milan que se faisaient jadis presque tous les *brassards* pour les hommes d'armes des diverses nations, car, au XVI^e siècle, la réputation des fabriques d'armes de Milan était déjà bien établie. Le *brassard* de Milan se composait de pièces articulées, réunies ensemble par des clous ou rivets, et formant une pièce unique que l'on passait comme la manche d'un habit. Ce système d'armure, dit M. de Belval dans son *Costume militaire français*, devait laisser moins de liberté dans les mouvements que les *brassards* composés de pièces disjointes; mais il avait l'avantage de protéger plus efficacement et d'être mis plus rapidement, puisqu'il n'y avait qu'à le boucler au collier, ou à l'attacher au moyen d'un pivot à clavette entrant dans un coillet percé au travers de la dernière lame de l'épaulière.

Le *brassard* à garde-bras, si l'on en juge par les monuments contemporains, aurait acquis un développement considérable, et, vers le XVI^e siècle, il était devenu une espèce de petit bouclier. Il était formé de deux pièces en forme de cœur : l'une, destinée à protéger la pointe du coude, s'attachait sur la cubitière au moyen d'une clavette tournant dans un coillet, et l'autre se repliait sur la saignée, qu'elle couvrait entièrement. Elles s'étendaient en haut, de manière à rejoindre le bas de l'épaulière, et en bas elles touchaient le canon du gantelet. Ce *brassard* était tantôt rond et plat dans la partie du garde-bras, tantôt à vives arêtes et découpé sur les bords en pointes plus ou moins aiguës, tantôt enfin terminé par un filet rond et saillant. Le garde-bras n'était donc qu'une adjonction à la cubitière, destinée à arrêter le fer de la lance, et c'est pour cela qu'il ne se prolongeait pas derrière le bras pour l'entourer; il n'existait que sur la partie antérieure.

Un autre genre de *brassard* se composait simplement du *brassard d'avant-bras*, du *brassard d'arrière-bras* et d'une grande cubitière, en trois pièces, chacune d'un seul morceau, et reliées au moyen de courroies à boucles. Mais celui-ci offrait un grand inconvénient qui lui faisait préférer l'autre : c'est qu'étant moins bien fermé, il laissait plus de prise à la pointe de l'arme, et nécessitait l'emploi d'un haubergeon.

Les Turcs ont continué plus longtemps que les autres peuples de l'Europe à porter des *brassards*; ils les nommaient *colgiac*, *colgiat*, ou *koltchak*; c'était une simple platine de fer, en forme de tuile concave, qui portait un gantelet de mailles, et garantissait l'extérieur de l'avant-bras; quelquefois ils n'en portaient qu'un bras de la bride, c'est-à-dire au bras gauche.

BRASSARD (ordre du). En 1814, à son entrée à Bordeaux, le duc d'Angoulême avait pour escorte une garde d'honneur formée par les royalistes du pays, et dont chaque membre portait au bras gauche une écharpe ou *brassard* de soie verte. Plus tard, cette écharpe fut remplacée par un médaillon que l'on attachait à la boutonnière avec un ruban vert liséré de blanc. C'est cette prétendue décoration que quelques écrivains, partisans enthousiastes de la dynastie des Bourbons, ont désignée sous le nom d'*Ordre du Brassard*. Ceux qui l'avaient obtenue s'empressèrent de la cacher en 1830.

BRASSARDÉ, ÉE, adj. (bra-sar-dé — rad. *brassard*). Qui est armé de brassards : *Itobad accepta le défi avec la plus grande confiance; il ne doutait pas qu'étant casqué, cuirassé, BRASSARDÉ, il ne vint à bout d'un champion en bonnet de nuit et en robe de chambre.* (Volt.) Il Peu usité.

BRASSAVOLA (Antoine-Musa), médecin italien, né à Ferrare en 1500, mort en 1570, a introduit dans la médecine moderne plusieurs plantes qui jouissaient d'une grande faveur chez les anciens, entre autres l'ellébore noir. Il fut médecin de François I^{er}, qui le décora du cordon de Saint-Michel et le surnomma *Musa*, à cause d'une thèse qu'il soutint à Paris de *omni re scibili*. Il passa successivement au service de Charles-Quint, de Henri VIII, des papes Paul III, Léon X, Clément VII et Jules III. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la médecine, notamment : *Examen simplicium medicamentorum* (Rome, 1536, in-fol.); *De radicis Chinae usu* (Venise, 1566, in-fol.). — Son arrière-petit-fils, Jérôme BRASSAVOLA, né à Ferrare en 1628, mort à Rome en 1705, vint s'établir dans cette dernière ville, où il fut successivement le médecin de quatre papes, et se fit une réputation de grand praticien. On a de lui une dissertation intitulée : *Problema an clysteres nutriant, affirmativa resolutum* (Rome, 1682).

BRASSAVOLE s. f. (bra-sa-vo-le — du nom du botaniste qui l'a trouvée). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant une dizaine d'espèces propres aux Antilles et à l'Amérique méridionale.

BRASSE s. f. (bra-se — rad. *bras*). Métrol. Mesure de longueur qui n'est plus usitée que dans la marine, et qui vaut 5 pieds ou 1 m. 624. Les plus grandes profondeurs où les plongeurs puissent descendre sont de vingt BRASSES. (Buif.) On y voit le fond de la mer, à la profondeur de onze BRASSES. (Buif.)

Un chapelet pendait à sa ceinture, Long d'une brasse et gros outre mesure.

LA FONTAINE.

— Fig. : *O cousine, cousine, ma jolie petite cousine, si tu savais de combien de BRASSES je suis enfoncée dans l'amour!* (Shakspeare.)

— Mesure de longueur usitée dans divers pays, et valant, en mètres, 1 m. 83 en Angleterre et aux Etats-Unis; 1 m. 6983 en Hollande; 1 m. 859 en Portugal; 1 m. 675 en Espagne; 1 m. 624 à Naples; 1 m. 835 en Russie; 1 m. 783 en Suède; 1 m. 883 en Danemark; 0 m. 4472 à Calcutta.

— Mar. Etre sur les brasses. Toucher le fond.

— Natat. Mouvement fait par un nageur, et qui consiste, selon les uns, à étendre alternativement les bras hors de l'eau; selon d'autres, à étendre et à écarter simultanément les bras et les jambes dans l'eau; quantité dont on avance dans un de ces mouvements : *Enfant, dit l'abbé, vous êtes marin, vous êtes nageur, vous devez pur conséquent savoir qu'un homme chargé d'un fardeau pareil ne ferait pas cinquante BRASSES dans la mer.* (Alex. Dumas.)

— Comm. Pain de brasse, Grand pain de 20 à 25 livres.

BRASSE s. f. (bra-se. — rad. *brasser*). Néol. Travail des bras; produit de ce travail : *Quel art infini, que d'hypocrisie dans les rapports du commerçant avec le manouvrier! Depuis le simple messager jusqu'au gros entrepreneur, comme ils s'entendent à exploiter sa BRASSE!* (Proudh.) *L'ouvrier n'a que sa BRASSE pour se nourrir, lui, sa femme et deux enfants.* (Proudh.) *L'ouvrier civilisé, qui donne sa BRASSE pour un morceau de pain, qui bâtit un palais pour coucher dans une écurie, qui produit tout pour se passer de tout, n'est pas libre.* (Proudh.)

BRASSÉ, ÉE (bra-sé) part. pass. du v. *Brasser* : *Cette bière, qui n'est point BRASSÉE, mais distillée grossièrement, est détestable.* (Fr. Michel.)

— Fig. Préparé, machiné : *Cette intrigue était BRASSÉE depuis longtemps.*

BRASSÉE s. f. (bra-sé — rad. *bras*). Ce que les bras peuvent entourer, contenir et porter : *Il entra dans la hutte, y prit plusieurs BRASSÉES de bois sec et raviva le brasier.* (E. Sue.) *Une BRASSÉE de paille est disposée, en guise de tapis, au pied du comptoir.* (E. Sue.)